Arbonne-la-Forêt

Infos **édition 1er semestre 2019**

DEVELOPPEMENT, SAUVEGARDE DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
La fibre optique
Antenne mobile
Les arbres communaux
La « cabanisation »
Page 2 à 3

EDUCATION, JEUNESSE, LIEN SOCIAL
Ecoles
Aide aux leçons
Assemblée des jeunes
Les rencontres du lundi
Voyage des aînés
Déjeuner des aînés
Page 3 à 4

FINANCES
Budget
Page 5 à 7

VIE DU VILLAGE
Le boulanger
Opération de nettoyage
Page 8

INFORMATIONS
Calendrier de ramassage des ordures
Se déplacer en bus
Etat civil
Page 8 à 9

Editorial

Chaque année, le bulletin de décembre a été ébauché dès le début novembre… mais cette année, au fil des jours nous avons dû accepter la nécessité d'attendre des éléments importants, précis et vérifiés concernant des actions ou projets importants pour notre village.

Tout d'abord, **le déploiement de la fibre optique sur le territoire seine-et-marnais, ensuite, le temps des opérations budgétaires s'est imposé, et, les travaux d'implantation de la fibre optique à partir de 2020 ont remis en cause des projets nécessaires sur les voiries, enfin, des demandes de subventions n'ont pas encore donné lieu à des réponses.**

LA FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre optique sur le territoire seine-et-marnais a été un souhait du département. Deux sociétés d'économie mixte ont été créées: sem@for77 pour le raccordement des professionnels et sem@fibre77 pour le raccordement des particuliers.

Les intercommunalités ont participé à ces travaux pionniers et notamment la communauté de commune du Pays de Bière. Elles devaient s'engager financièrement et pour notre Pays de Bière des sommes importantes ont été budgétisées. Plusieurs calendriers se sont succédés et Arbonne-la-Forêt devait voir arriver la fibre à partir de 2017

Des entreprises participant à cet important marché ont connu des défaillances techniques ou financières retardant les chantiers.

Depuis le 1er janvier 2017, les intercommunales ont pris la compétence et les calendriers sont désormais arrêtés au niveau intercommunal. Bien sûr, les chantiers en cours ont été poursuivis en priorité.

L'ouverture des travaux pour Arbonne-la-Forêt est prévue **à compter de l'année 2020** et **la commercialisation pour le 2ème semestre de l'année 2021.**

Colette GABET

Mairie *: 58 rue de la mairie - 77630 ARBONNE –LA-FORÊT ☎ 01 60 66 44 16 🖷 01 64 14 00 46*

E-mail : mairie.arbonnelaforet@wanadoo.fr – Site : www.arbonnelaforet.fr

Comité de rédaction : Colette Gabet, Annick Barat, Marie-Claude Legendre, Anthony Vautier

LA FIBRE OPTIQUE : DES CONSÉQUENCES POUR LES TRAVAUX COMMUNAUX

Le conseil municipal avait, en effet évoqué un important projet de chantier de voirie pour la fin du présent mandat, concernant la rue Neuve et la rue de la Mairie, avec accessibilité pour les pensionnaires de la Forestière.
A la demande de la commune, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a sollicité le département en charge du déploiement:

« Je suis sollicité par Madame le Maire d'Arbonne qui souhaite réaliser , début 2019, des travaux de voirie. Sur les deux rues, il existe des réseaux téléphoniques soit en sous-terrain, soit en aérien. »
LA RÉPONSE A ÉTÉ LA SUIVANTE:
« Il serait dommage que la commune d'Arbonne réalise son programme de voirie et qu'ensuite, comme sur la commune de Montigny-sur-Loing, des travaux de génie civil importants soient à réaliser pour la mise en place de la fibre optique ».
Cette situation est donc doublement regrettable pour notre commun une dans la mesure où les habitants qui ont un réel besoin, notamment les professionnels, ne peuvent y accéder dans un avenir très proche, et où la commune avait des remettes suffisantes -renforcées par des subventions- pour réaliser des travaux méritant une certaine urgence.

NOUS RESTONS DÉTERMINER À OEUVRER POUR LE BIEN COMMUN JUSQU'AUX DERNIERS JOURS DE NOTRE MANDAT ET D'AUTRES PROJETS SONT À L'ÉTUDE, NOTAMMENT LA MISE EN CONFORMITÉ DE NOTRE RÉSEAU DE DÉFENSE INCENDIE.

Antenne de téléphonie mobile

L'installation est en cours de réalisation par la société FREE et tout sera normalement terminé pour cet été.
Le levage du pylône aura lieu fin juin prochain et la mise en service aura lieu fin septembre.
L'autre projet, pour améliorer la desserte téléphonique dans les sites boisés (direction Milly et Achères-la-Forêt) a été abandonné par ses initiateurs.

Les arbres communaux

Les grands vents et des sols gorgés d'eau fragilisent certains arbres, d'autres sont frappée par la vieillesse. Le conseil municipal a décidé de demander un diagnostic des arbres situés à l'intérieur du village.
Un arboriste-conseil nous a remis un très bon rapport qui prévoit quelques abattages pour 2019 et surtout des tailles et soins.

Le rapport prévoit « l'espérance de maintien » sur une dizaine d'années pour une douzaine de sujets importants.
Une première intervention a eu lieu en février.

DEVELOPPEMENT SAUVEGARDE DU TERRITOIRE ET DE

« La cabanisation »

Il s'agit de personnes qui décident de « s'installer » en forêt, sur une parcelle boisée, leur appartenant ou non. cela entraîne le plus souvent un déboisement de parcelles, permettant d'accéder à un chemin;

Le danger est grand car des feux sont allumés en forêt en toute saison et la défense incendie de la commune ne va pas dans les bois, sinon par l'usage coûteux d'engins spécialisés… Six véhicules ont été mobilisés cet été pour éteindre un feu parti vers le chemin des Pieds Pourris, vers Chanfroy.

La préfecture demande aux commune de ne pas laisser ce type d'occupation se développer.

EDUCATION, JEUNESSE, LIEN SOCIAL

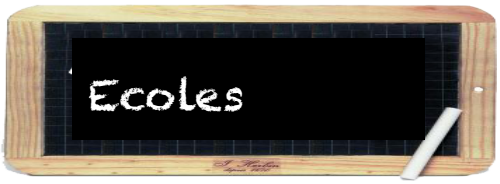

La rentrée de septembre dernier fut une « belle rentrée » pour l'école élémentaire Saint Just, avec l'ouverture d'une troisième classe souhaitée depuis plusieurs années. Grâce à de nouvelles familles et au soutien de l'Académie, l'école a pu recevoir 54 enfants: 10 en CP-9 en CE1 -9 en CE2 -15 en CM -11 en CM2.

Nous avons accueilli notre nouvelle professeure, Madame Emilie Garcia, pour le plus grand bonheur de Monsieur le directeur, Frédéric Vizy, et de Madame Patricia Ranno-Charrier.

Puissions-nous conserver cette situation à la prochaine rentrée.

L'école maternelle, qui, dans la structure d'un regroupement pédagogique, accueille les enfants de Saint-Martin-en-Bière et d'Arbonne-la-Forêt, a connu une légère baisse de ses effectifs: 40 enfants à la rentrée 2018.

Le dynamisme du marché immobilier sur notre territoire n'autorise pas d'être pessimiste: une trentaine de maisons ont été vendues l'année dernière.

L'existence de nos écoles autant que le rattachement de notre village aux établissements scolaire de Fontainebleau sont des atouts à maintenir.

NOUS ASSURONS TOUS LES ENSEIGNANTS DE NOTRE RECONNAISSANCE POUR LEUR FORT INVESTISSEMENT AU PROFIT DE TOUS LES ENFANTS.

L'aide aux leçons, mise en place en début de mandat, est assurée avec compétence et attention par Madame Françoise Lagrange et Madame Marie Legendre, adjointe et professeure aujourd'hui à la retraite.

Nous savons qu'un accueil plus important est souhaité par les parents, mais tant en raison des locaux que du nombre d'intervenants, il ne peut être envisagé de recevoir plus d'enfants.

Merci à Françoise Lagrange et Marie Legendre.

Une équipe solide s'était constituée dès le début du mandat et a participé à de nombreuses activités: fête du village, audience au tribunal de grande instance de Fontainebleau, don aux restaurants du coeur, journée au parc La France Miniature… mais depuis l'année dernière, ces adolescents sont partis au collège, et il est difficile de retrouver une équipe avec de plus jeunes enfants … pour l'instant.

Les rencontres du lundi

Les activités du groupe ont repris au début du mois de septembre.
Au programme, Scrabble, jeux de cartes, nain jaune et jeux de quizz.
Les séances ont lieu le lundi, tous les 15 jours, de 14h30 à 17h30 dans la salle verte de la maison René Lefèvre.

Voyage des aînés

Le 6 septembre dernier, le traditionnel voyage des aînés les a conduits en Puisaye, sur les traces de l'écrivaine Colette dont ils ont pu visiter la maison.
Le déjeuner, servi à la ferme du Moulin de Vanneau a été suivi de a visite des installations puis du chantier de médiéval de Guédelon.

Repas des aînés

Comme chaque année, environ 70 de nos aînés se sont
retrouvés le samedi 1er décembre, dans la salle des fêterez ont partagé un agréable moment autour d'un repas de fête composé par Monsieur Cusac,

Les budgets pour l'année 2019 ont été adoptés en séance publique le 11 avril 2019. Cette année encore et pour la 5ème année consécutive, les élus se sont attachés à établir un budget maîtrisé sans augmenter les taux d'imposition communaux et toujours sans avoir recours à l'emprunt.

2019 sera une année de projets d'investissement importants :

- la réhabilitation extérieure de l'église sera poursuivie (ravalement du chevet, des murs gouttereaux de la nef et de la façade ouest, reprise de la couverture du versant nord),

- des travaux seront entrepris dans les écoles, sous réserve de l'attribution des subventions sollicitées,

- le matériel informatique dans les classes sera complété selon le souhait des enseignants,

- pour la sécurité des habitants, le réseau incendie sera renforcé et mis aux normes, avec l'aide financière attendue de la Préfecture,

- compte tenu de la dangerosité de la 409, aggravée depuis un certain temps, des dispositifs de ralentissement sont à l'étude et nous pouvons compter sur les conseils et le soutien de la direction départementale des territoires déjà consultée,

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET DE LA COMMUNE

Montant global 1 908 486 €

Investissement = 918 086 €
Fonctionnement = 990 400 €

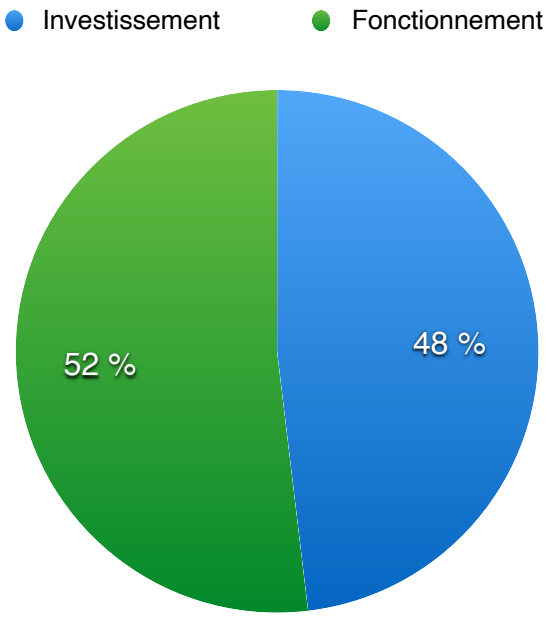

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : Le montant tous mouvements confondus s'élève à 990 400 €.

Charges à caractère général (bâtiments, voirie, énergie, frais postaux et téléphone, cérémonies….)	278 808 €	28,15 %
Charges de personnel	254 531 €	25,70 %
Restitution de dotation à l'Etat au titre de la solidarité des territoires	30 465 €	3,07 %
Autres charges de gestion courante (indemnités élus, contributions organismes divers : écoles – sécurité incendie PNR – CCAS ….)	112 006 €	11,31 %
Charges financières (intérêts d'emprunts)	11 472 €	1,16 %
Virement à la section d'investissement	291 753 €	29,46 %
Charges exceptionnelles	1 000 €	0,10 %
Charges imprévues	10 365 €	1,05 %

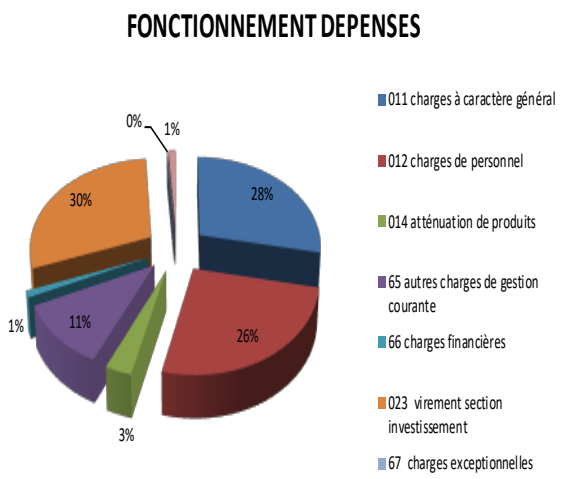

Ces dépenses courantes sont financées par les **recettes de fonctionnement** qui proviennent essentiellement des impôts et taxes, des dotations de l'Etat, des produits liés à la cantine, à la garderie, au fonctionnement du regroupement pédagogique (maternelle), du solde positif du budget 2018, de la location du terrain pour l'antenne mobile.

Solde positif du budget 2018	341 619 €	34,49 %
Produits (cantine, garderie, école, autres redevances …)	99 033 €	10,00 %
Impôts et taxes	410 631 €	41,46 %
Dotations de l'Etat	113 504 €	11,46 %
Autres produits (location salle des fêtes, location terrain pour l'antenne mobile)	23 000 €	2,32 %
Produits exceptionnels (remboursement assurance et dons)	2 613 €	0,27 %

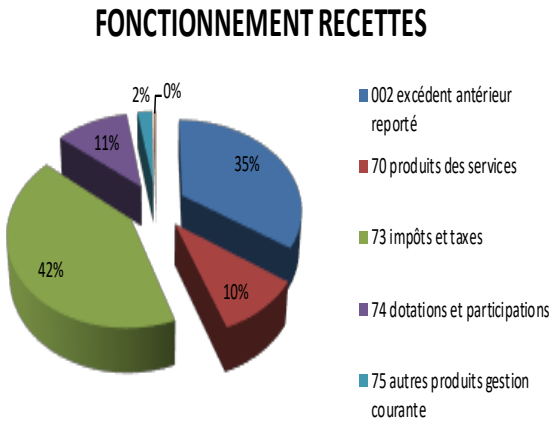

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : Le montant des dépenses s'élève à 918 086 €.

Eglise (chevet, façade ouest, couverture versant nord) –2ème tranche	314 726 €	34,28 %
Ecoles (travaux)	158 844 €	17,30 %
Ecoles (matériel informatique)	15 000 €	1,63 %
Défense incendie	147 696 €	16,09 %
Remboursement d'emprunts contractés avant 2001	21 778 €	2,37 %
Voirie (rue de la Gare, dispositif ralentissement 409, signalétique)	70 000 €	7,63 %
Matériels (aspirateur, armoire, ordinateur bureau outillage agent technique)	7 883 €	0,86 %
Diverses installations (pompe immergée salle des fêtes, stores bureau)	4 250 €	0,46 %
Jeux d'enfants	5 000 €	0,55 %
Excédent 2017 BP assainissement	172 909 €	18,83 %

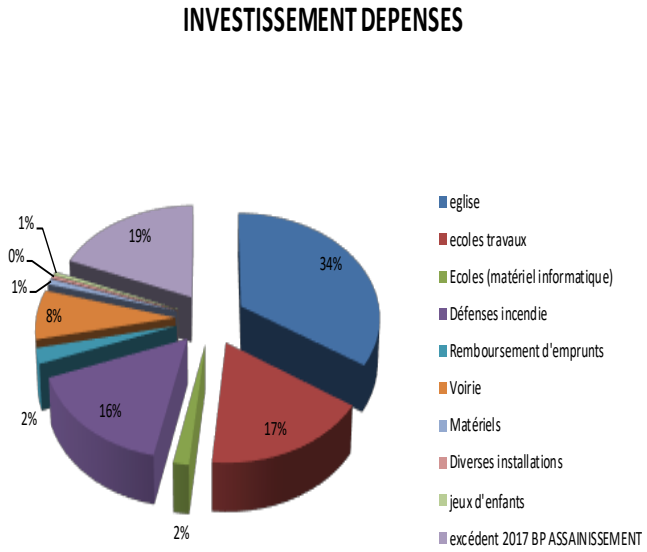

Ces dépenses sont financées par les **recettes d'investissement** issues principalement du virement de la section de fonctionnement, de dotations (fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement) et de subventions.

Subventions (église, réseau incendie, écoles, voirie)	362 521 €	39,48 %
Virement de la section de fonctionnement	291 753 €	31,78 %
Remboursement de TVA – Taxe d'aménagement	93 344 €	10,17 %
Solde d'exécution reporté (BP assainissement et commune)	170 468 €	18,57 %

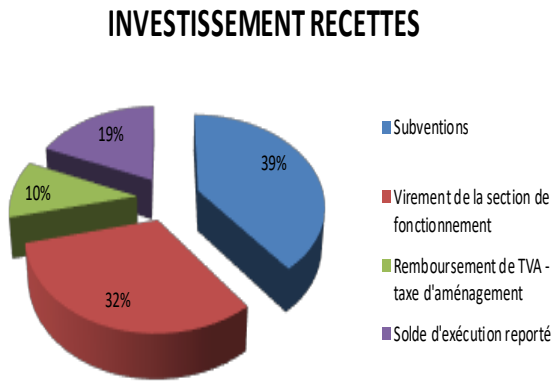

BUDGET « C.C.A.S. » et BUDGET « CAISSE DES ECOLES »

Le **budget « C.C.A.S. »** s'élève à 15 330 € et celui de la **« Caisse des Ecoles »** à 29 503 €

Du nouveau sur le parking
UN BOULANGER POUR ARBONNE

Chaque semaine, Monsieur Guillaume Rat, artisan boulanger, propose différentes variétés de pain.
Il installe son stand de vente directe su le parking de la mairie les mardis et vendredis de 15h30 à 19h30.
Saluons ce nouveau service rendu aux Arbonnais et souhaitons à Monsieur Rat la réussite qu'il mérite.

OPÉRATION DE NETTOYAGE CITOYEN AU PAYS DE FONTAINEBLEAU LE 23/03/2019

La communauté d'agglomération de Fontainebleau a proposé aux communes de participer à une vaste opération de ramassage des déchets qui jonchent certains sites boisés et ce avec une ampleur jamais vue à ce jour.

La commune d'Arbonne-la-Forêt a adhéré au projet. L'association de chasse a proposé de repérer des sites connus des chasseurs voire de regrouper les déchets pour être plus efficace.

CALENDRIER DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

CALENDRIER DE COLLECTE 2019 ARBONNE-LA-FORET

POUBELLE EMBALLAGES RECYCLABES (jaune)

MOIS	JOURS		
FEVRIER	7	21	
MARS	7	21	
AVRIL	4	18	
MAI	2	16	30
JUIN	13	27	
JUILLET	11	25	
AOUT	8	22	
SEPTEMBRE	5	19	
OCTOBRE	3	17	31
NOVEMBRE	14	28	
DECEMBRE	12	26	

POUBELLE VEGETAUX

MOIS	JOURS		
MARS	14	28	
AVRIL	11	25	
MAI	9	23	
JUIN	6	20	
JUILLET	4	18	
AOUT	1	15	29
SEPTEMBRE	12	26	
OCTOBRE	10	24	
NOVEMBRE	7	21	
DECEMBRE	5	19	

POUBELLE ORDURES MENAGERES : tous les lundis

ATTENTION : Plus de passage d'encombrants : il faut aller à la déchèterie d'Orgenoy
Pour un premier accès, se munir de votre carte d'identité, un justificatif de domicile de moins de 6 mois et "un avis d'imposition local" : taxe d'habitation ou taxe foncière foncière

SE DÉPLACER EN BUS AU DÉPART D'ARBONNE

RAPPEL :
AUCUN BUS N'EST « RÉSERVÉ » AUX SCOLAIRES
Tous les bus sont accessibles à toute personne munie d'un titre de transport .

Plus spécialement, « shop bus » est dédiée aux personnes qui souhaitent se rendre à Carrefour Villiers ou à Fontainebleau, notamment les jours de marché.

Les modalités d'accès sont simples :

- Etre présent à l'arrêt 5mn avant l'heure de départ
- Faire signe au conducteur
- Être muni d'un titre de transport que l'on peut se procurer dans les points de vente habituels. On peut aussi acheter son ticket auprès du chauffeur. Il est recommandé de prévoir sa monnaie avant la montée dans le véhicule.

Les horaires sont affichés aux arrêts.

Ils sont nés

Samuel Bonneau le 18 juillet 2018
Rosie Thellier Iannetta le 19 juillet 2018
Ludivine Mathieu le 19 août 2018
Fabiana Castanheira Ferraz le 3 septembre 2018
Mia Paquignon le 6 septembre 2018
Valentin Lieutard Giraud le 29 septembre 2018
Aliénor Chevaux le 22 octobre 2018
Hanaé Dorly le 26 octobre 2018
Lily Damace Delattre le 19 janvier 2019
Emmy Leblanc le 28 janvier 2019
Jonas Fouché le 4 février 2019
Daphné Genet le 20 février 2019
Léto Genet le 20 février 2019
Antonin Rat le 11 avril 2019

Ils se sont dit

Anthony Vautier et Éric Tavani le 7 juillet 2018
Laura Krasnikov et Romain Prats le 29 septembre 2018
Émilie Lavaud et Éric Touchard le 3 novembre 2018

Ils nous ont quittés

Helga Heyer le 30 juillet 2018
Jeanne D'Étienne le 5 septembre 2018
François Faurien le 10 septembre 2018
Henri Di Mascio le 11 octobre 2018
Michel Bouteloup le 8 décembre 2018
Jacques Bucher le 11 décembre 2018
Marguerite Aussière le 16 décembre 2018
Olivier De Oliveira le 16 février 2019
André Moinel le 24 février 2018
Simone Beauclef le 7 mars 2019
Colette Ventadour le 12 mars 2019
Jean Aubry le 17 avril 2019
Charles Hostettler le 5 mai 2019